Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 12

Artikel: Problèmes du logement en Roumanie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes du logement en Roumanie

Généralités

Le but que les responsables de la construction de logements se sont assigné est de résorber jusqu'en 1975 le problème du logement dans toutes les villes du pays. Dans ce but, les directives prévoient qu'on devra construire une surface habitable plus grande que celle existante actuellement dans la totalité des milieux urbains. On prévoit dans l'intervalle 1960-1965 la construction d'environ 300 000 appartements, le rythme de la construction devant s'accroître à un volume annuel de 100 000-120 000 appartements mis en service avec tous les services sociaux nécessaires.
Pour l'étape en cours, dans le pays entier la construction de logements est basée sur une série de prescriptions réglementant les surfaces des chambres et des appartements, ainsi que le degré de dotations des logements qu'on construit avec les fonds de l'Etat:

– pour un appartement de 1 chambre: surface habitable 16-18 m²; salle de bains avec équipement complet; cuisine réduite;

– pour un appartement de 2 chambres: surface habitable 28-30 m²; chambre principale minimum 16 m²; chambre minimum 12 m²; cuisine minimum 6 m²; salle de bains complètement équipée 3,50 m²; garde-manger 1 m²; débarras;

– pour un appartement de 3 chambres: surface habitable 38-40 m²; chambre à coucher principale minimum 12 m²; les autres chambres, 10 m² pour 2 personnes (à l'étude une chambre à coucher pour 1 personne dont la surface est de 8 m²); cuisine 6 m²; salle de bains 3,50 m²; garde-manger 1 m²; débarras;

– pour un appartement de 4 chambres, en plus des exigences de l'appartement de 3 chambres on prévoit un W.-C. séparé de la salle de bains.

Les appartements doivent contenir obligatoirement un débarras (en dehors du garde-manger) et les cuisines doivent permettre à 2-3 personnes d'y prendre les repas. Il faut y prévoir l'emplacement d'un frigidaire de gabarit moyen et d'une machine à laver.
Parallèlement à ces normes, les bureaux de projection doivent tenir compte des standards de mobilier qui prévoient aussi des conditions minima pour l'ameublement des appartements.
Les finitions minima prévoient des planchers lavables et une peinture pour les pièces, des surfaces résistantes pour les salles d'eau, bains, cuisine. Chaque appartement doit avoir un balcon ou une loggia.
La hauteur d'étage admise est de 2 m. 55.
Les appartements sont pourvus d'un circuit téléphonique et d'une antenne collective de radio.

Techniques constructives

En ce qui concerne les constructions de logements par des fonds de l'Etat, la proportion exécutée par les méthodes traditionnelles est en baisse continuelle (environ 9% prévus pour 1963: constructions isolées, en terrains accidentés ou de formes irrégulières, etc.).
On n'emploie les techniques traditionnelles (pierre brute, argile, bois, etc.) que dans les milieux ruraux (logements construits avec les fonds privés).
L'industrialisation des constructions de logements est en extension continuelle. Pour l'année 1963, on prévoit l'application des procédés industrialisés aux travaux suivants:

a) **Mécanisation des opérations.** Dans les constructions réalisées par les méthodes traditionnelles perfectionnées, on prévoit l'emploi pour les bâtiments à plusieurs étages (R+7–12 étages) de diaphragmes en béton armé coulés dans des coffrages glissants ou dans des coffrages démontables (réutilisables ou provenant des stocks). Sur les 51 000 appartements qui seront construits en 1963, on en prévoit 5400 (environ 10,5%) exécutés dans des

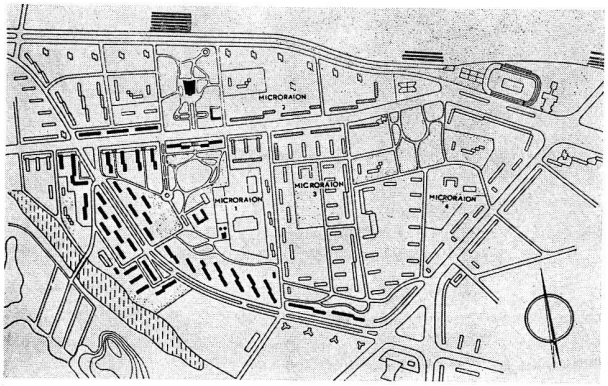

Fig. 1. Aménagement du quartier Giulesti à Bucarest. Architecte: V. Simionescu.

1

Architecture traditionnelle en Roumanie

1 Eglise à Bucarest (1655)
2 Monastère de Dragomir
3, 4 Maisons paysannes

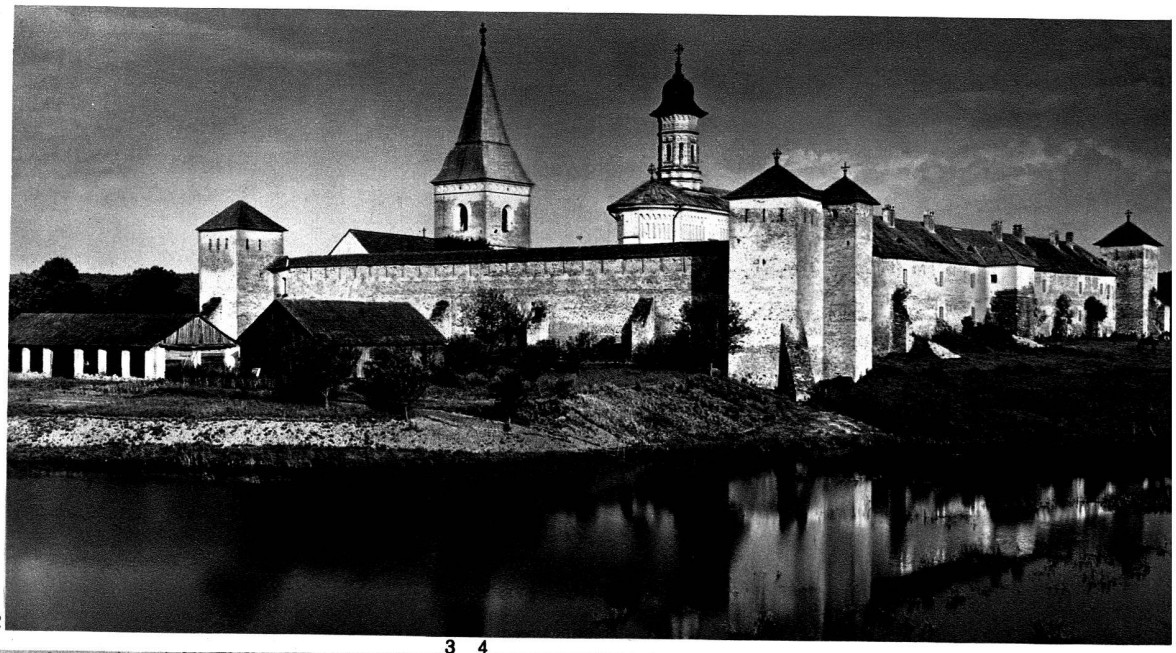

2

3

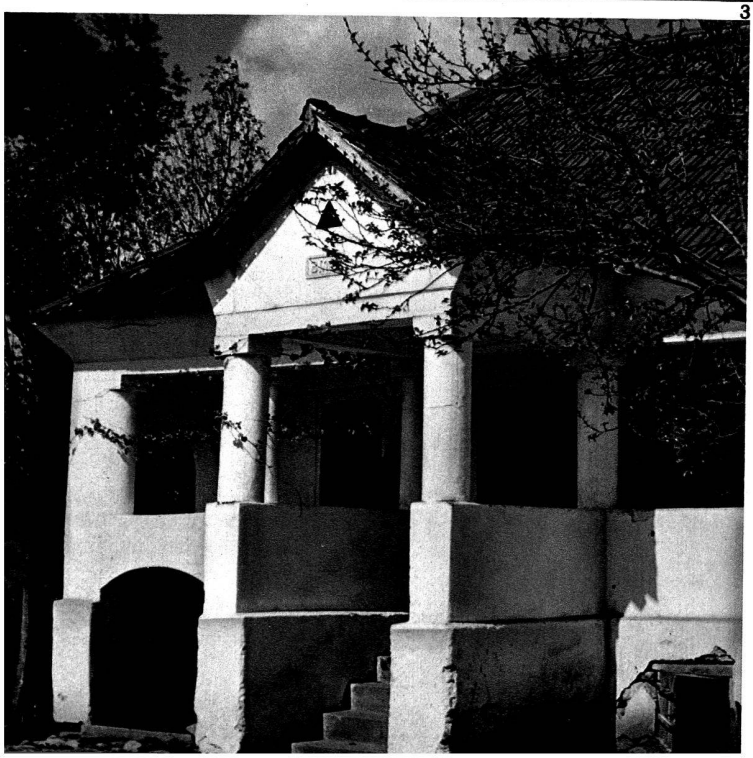

4

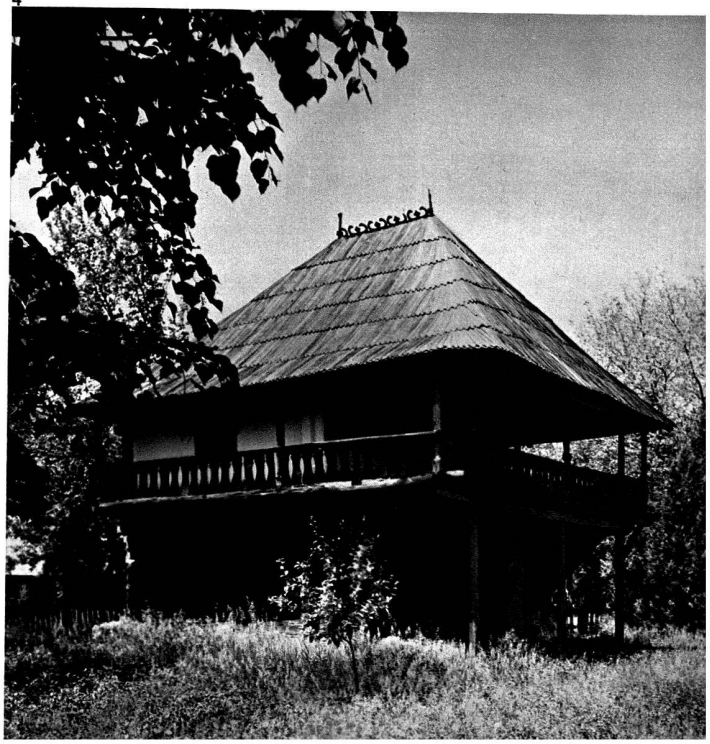

Nouveaux quartiers d'habitation de la capitale roumaine

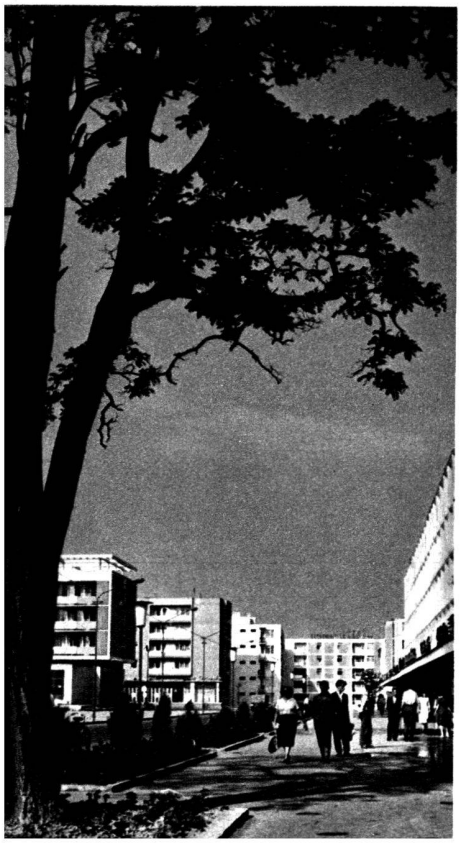

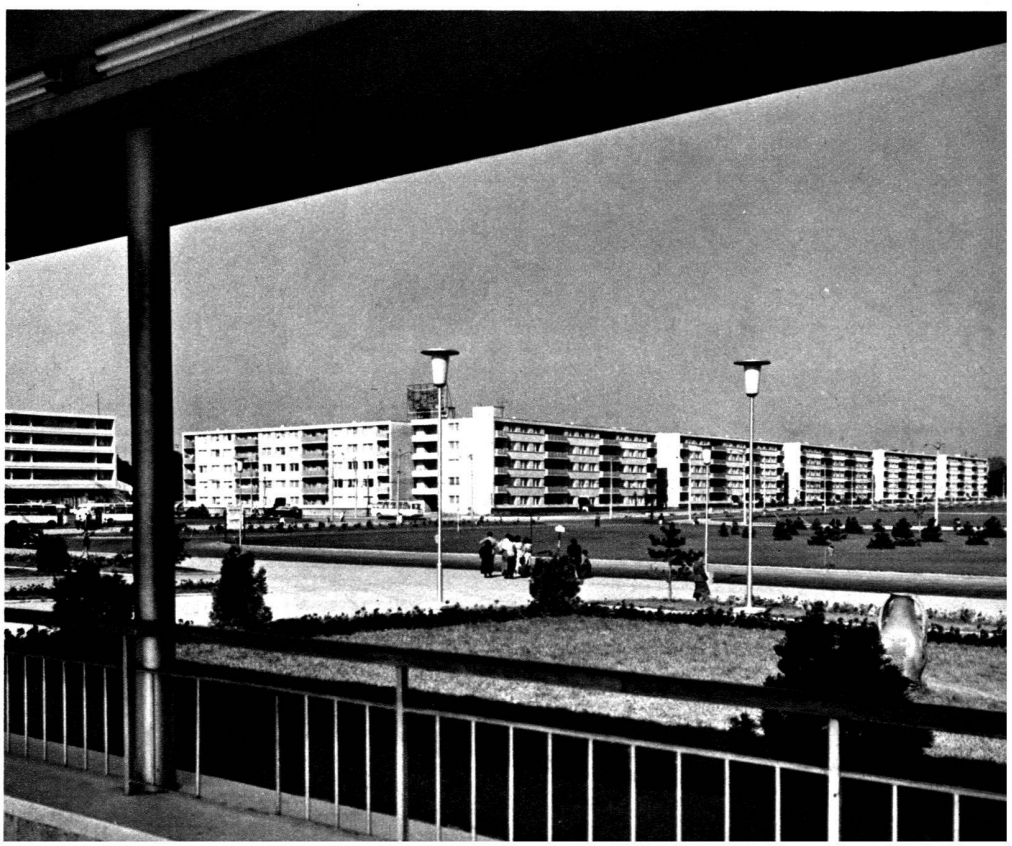

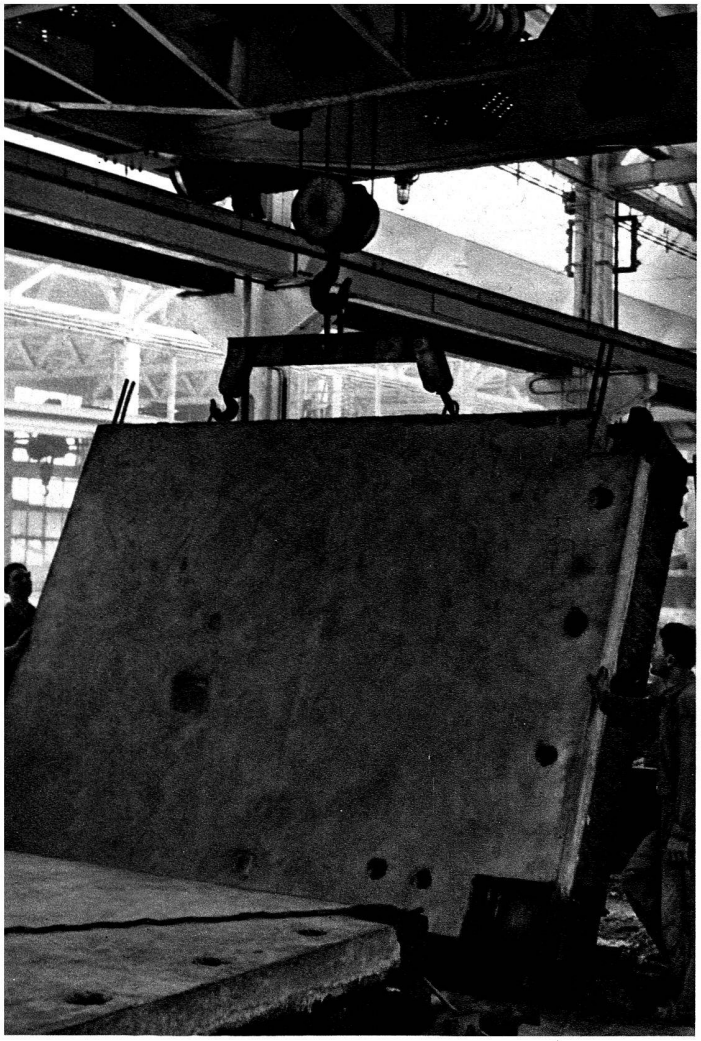

Bucarest: nouvelles techniques de préfabrication

coffrages glissants et 10 500 appartements (environ 20,5%) dans des coffrages démontables en contre-plaqués bakélitisés ou en panneaux fibroligneux.

b) **Utilisation partielle des éléments préfabriqués.** C'est la solution la plus répandue pour la réalisation actuelle des constructions de logements. Dans cette catégorie, le plus grand volume est celui des constructions avec R + 3 et R + 4 étages exécutées en maçonnerie portante et planchers préfabriqués (environ 41% des appartements à réaliser en 1963).
Toujours dans le cadre d'une préfabrication partielle, on doit mentionner l'exécution de constructions de logements avec des diaphragmes en béton armé dont les murs extérieurs sont réalisés en grands panneaux de façade préfabriqués (environ 1500 appartements = 3% en 1963).

c) **Industrialisation totale.** Elle se réalisera pour les constructions à grands panneaux. L'utilisation de ce système constructif augmente continuellement et on prévoit pour 1963 la réalisation de 8000 de ces appartements (environ 16% de la valeur totale des logements).
L'extension dans une proportion accrue de l'emploi des grands panneaux pour la construction de logements est liée au développement industriel de la production.
Le territoire de la République populaire roumaine est presque entièrement soumis aux actions sismiques et pour ce motif on envisage actuellement des bâtiments de plus de quatre étages à structure en béton armé monolithique, mais en utilisant des méthodes industrialisées: coffrages glissants, coffrages réutilisables, etc.

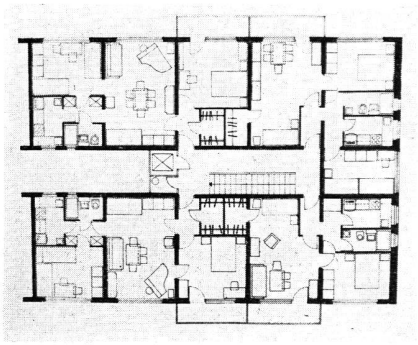

Fig. 4.

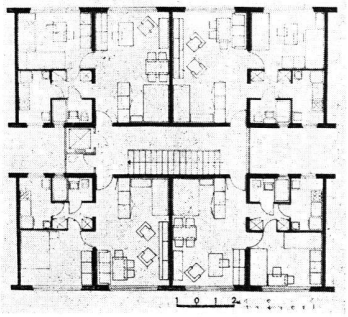

Fig. 5.

Fig. 2.

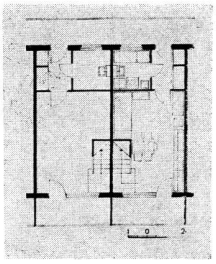

Fig. 3.

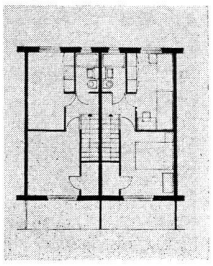

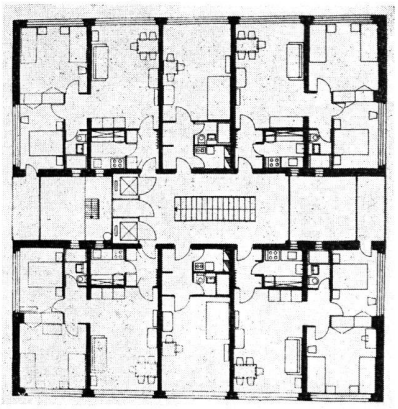

Fig. 6.

Fig. 2 à 6. Plans types d'appartements des immeubles réalisés sur la place du Palais de la RPR à Bucarest. Echelle: 1:400. Architectes: L. Garcia, T. Niga, A. Moisescu, G. Filipeanu; ingénieur: A. Boverman.